

**Procès-verbal de l'assemblée de
la commune 1ère section de St-Brais
du 28 novembre 2022**

Il est 20 h 55 à l'horloge lorsque le président, M. MS, ouvre l'assemblée qui a été convoquée régulièrement par le Journal officiel n° 41 du 17 novembre 2022 ainsi que par l'usage local.

Sont nommés scrutateurs MM. TV et JPQ.

M. MS donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2023 ; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que les différentes taxes.
3. Discuter et décider de la vente de la parcelle n° 365 au lieu-dit Le Péquie à Mme et M. E et J MEt.
4. Divers et imprévus.

Les 11 citoyens présents acceptent l'ordre du jour tel que présenté. Le droit de vote n'est pas contesté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Mme SG, secrétaire communale, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 29 août 2022. Le PV est accepté à l'unanimité des citoyens présents.

2. Budget 2023 ; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la quotité d'impôts.

La secrétaire présente le budget élaboré par le Conseil communal. Les chiffres présentent un déficit de Fr. 10'030.-- pour les Fr. 259'950.-- de charges.

Aucune modification au niveau des taxes n'est proposée par les autorités communales.

Le président fait passer le budget et les taxes au vote et ces 2 points sont acceptés à l'unanimité.

3. Discuter et décider de la vente de la parcelle n° 365 au lieu-dit Le Péquie à Mme et M. E et J ME.

M. AL, conseiller communal, fait part du souhait de Mme et M. ME de construire dans notre commune. La paroisse ayant accepté de leur vendre leur parcelle n° 364, ils souhaitent acquérir celle de la commune pour obtenir une surface de quelque 700 m2. Le couple est déjà citoyen de St-Brais ; il habite à l'école. M. JM explique brièvement leur projet qui verra la construction d'une maison familiale et un local sera prévu pour exercer leur soins paramédicaux.

M. AL informe que le conseil propose la vente des 248 m2 à Fr. 5.--/m2.

Le président fait sortir les intéressés et les citoyens acceptent à l'unanimité la vente de bout de terrain aux conditions évoquées.

4. Divers et imprévus

M. JE fait part de dégradation du bovi-stop à Enson-la-fin, laquelle pourrait s'avérer dangereuse, ainsi que l'apparition de fentes dans le chemin menant aux Rottes. Les autorités en ont pris note.

M. JPQ questionne le conseil sur les réfections des différents chemins dont les crédits ont été votés ce printemps. M. AL lui indique que prévus initialement cette fin d'année, les travaux auront lieu début 2023 en raison de retard de l'entreprise Lovis SA à qui le mandat a été attribué.

La parole n'est plus utilisée et le président lève et remercie l'assemblée à 21 h 10.

Au nom de l'assemblée de la commune 1ère section

Le président

La secrétaire

MS

SG